

EN DIRECT RÈGLEMENTAIRE

Date : 29 juin 2021

LIGNE TELEPHONIQUE DEDIEE AUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ

**UN NUMERO D'APPEL UNIQUE : 36 08 (SERVICE GRATUIT)
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 A 17H30**

Avec une grande amplitude horaire et des téléconseillers polyvalents, ce numéro unique contribue à améliorer la qualité de l'accueil téléphonique des professionnels de santé.

Aussi afin de :

- **sécuriser votre contact téléphonique,**
- **réduire votre temps d'attente,**
- **réduire le temps d'attente de vos confrères qui appellent également,**

un petit rappel : avant tout appel, il est nécessaire au préalable de vous munir :

1. De votre **numéro d'assurance maladie** ou FINESS (9 chiffres)
2. De votre **numéro de carte CPS** (*Si vous n'avez pas de carte CPS, les 5 derniers chiffres de votre compte bancaire professionnel vous seront demandés*).
3. Si votre appel concerne un dossier assuré, **le numéro de sécurité sociale de ou des assuré(s)** concerné(s) vous sera demandé.
4. **Consultez vos retours d'informations** (flux Noémie, notifications flux tiers...)

Ces éléments sont nécessaires pour un traitement optimum de votre appel.

Vous pouvez également nous contacter et poser vos questions par Courriel, via la messagerie d'ameli pro dans l'onglet « Echanges ». Votre demande sera prise en compte sous 48 heures.



Votre espace
ameli pro



3608
(service gratuit
+ prix appel)



CPAM de la Côte-d'Or
CS34548
21045 Dijon CEDEX

Directeur de la publication : Lilian VACHON
Rédaction : Sous-direction des professionnels de santé